

Engagements en matière de droits humains

Sustainability Clinic

1. Références et cadre

Sustainability Clinic reconnaît les droits humains comme un fondement essentiel du développement durable et de la stabilité des écosystèmes économiques et sociaux.

Nos engagements s'inscrivent dans le respect des principes et cadres internationaux de référence, notamment :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme,
 - les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme,
 - les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
-

2. Principe de respect et de vigilance

Sustainability Clinic s'engage à :

- respecter les droits humains dans l'ensemble de ses activités,
- prévenir les atteintes potentielles liées aux projets, partenaires ou chaînes de valeur accompagnés,
- intégrer une logique de vigilance proportionnée aux risques et aux contextes d'intervention.

Nous adoptons une approche pragmatique et progressive, tenant compte des réalités locales, sans compromis sur les principes fondamentaux.

3. Droits au travail et conditions d'emploi

Dans ses propres activités et dans les projets qu'elle accompagne, Sustainability Clinic promeut :

- l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants,
 - le respect de la liberté d'association et du dialogue social,
 - des conditions de travail sûres, dignes et respectueuses de la santé,
 - l'égalité des chances et la non-discrimination.
-

4. Respect des communautés et des territoires

Sustainability Clinic veille à ce que les projets accompagnés :

- respectent les communautés locales et leurs moyens de subsistance,
 - prennent en compte les impacts sociaux directs et indirects,
 - favorisent la consultation, le dialogue et l'acceptabilité sociale,
 - évitent toute forme de déplacement, d'exclusion ou d'atteinte aux droits fondamentaux sans cadre légal, transparent et équitable.
-

5. Chaîne de valeur et partenaires (Scope 3)

Nous attendons de nos partenaires, fournisseurs et experts :

- le respect des principes fondamentaux en matière de droits humains,
- la transparence sur leurs pratiques sociales,
- la coopération dans l'identification et la gestion des risques.

Sustainability Clinic privilégie l'accompagnement et la montée en maturité plutôt qu'une logique purement punitive, tout en se réservant le droit de mettre fin à une collaboration en cas de manquements graves ou répétés.

6. Signalement et protection

Tout collaborateur, partenaire ou partie prenante peut signaler de bonne foi une situation susceptible de constituer une atteinte aux droits humains.

- Les signalements sont traités de manière confidentielle.
 - Aucune mesure de représailles ne sera tolérée.
 - Des actions correctives proportionnées peuvent être engagées lorsque cela est nécessaire.
-

7. Amélioration continue

Les engagements de Sustainability Clinic en matière de droits humains font l'objet :

- d'un suivi régulier,
- d'une intégration progressive dans les méthodologies, outils et partenariats,
- d'une révision périodique afin de rester alignés avec les meilleures pratiques et les évolutions réglementaires.